



GRAINS SOURICIDE ALPHACHLORALOSE

APPAT EN GRAINS CONTRE LES SOURIS

INTÉRIEUR

HOMOLOGUE
AMM
N°FR-2018-
0012-01

PAE

► **Cibles** : Souris domestiques (*Mus musculus*). Le produit est utilisé sur les organismes cibles du stade juvénile au stade adulte.

► L'alphachloralose est un hypnotique (déresseur du système nerveux et convulsivant).

► Agit comme un somnifère en provoquant l'endormissement des souris par ralentissement de leur système cardiaque.

► Sans contact direct grâce à son conditionnement en sachet.

► Le rongeur tombe en hypothermie puis meurt.

► Action foudroyante : 24 h après ingestion de l'appât.

LIEUX D'UTILISATION

Produit destiné à une utilisation par le grand public et les professionnels non-spécialistes de la lutte contre les rongeurs. Il est destiné à être utilisé à l'intérieur des bâtiments privés, publics et agricoles contre les souris domestiques. Le produit ne doit être utilisé que dans des boîtes d'appâts sécurisées.

MODE D'EMPLOI

Le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés. Le nombre de points d'appâtage est fonction du site du traitement, du contexte géographique, de l'importance et de la gravité de l'infestation.

Utilisation à l'intérieur des bâtiments : Contre les souris, forte infestation : 10 g à 25 g de produit espacé de 3 mètres, faible infestation : 10 g à 25 g de produit espacé de 5 mètres.

Adapter le nombre de sachets au traitement à effectuer. Ne pas ouvrir les sachets. Inspecter et réapprovisionner les boîtes d'appâts quelques jours après la 1ère application puis une fois par semaine tant que l'appât est consommé. Il est recommandé de porter des gants et de se laver les mains après utilisation du produit.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Détenteur de l'homologation : LODI S.A.S.

Aspect : sachets de grains noirs.

Poids net du sachet : 10 g.

Conditionnement : 12 sachets 10 g.

Substance active :

Alphachloralose (N°CAS 15879-93-3) 4% m/m.

Type de préparation : Appât sur grains.

TP14 : Produit de lutte contre *Mus musculus* (la souris domestique).

CONDITIONS D'EMPLOI

Utiliser les rodenticides avec précaution, avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Porter les protections individuelles recommandées. Ne pas utiliser pour un usage autre que ceux autorisés. Produit à usage exclusivement biocide, ne pas utiliser dans le domaine phytosanitaire.

Remarque :

Sont considérées comme postes d'appâtage sécurisés les boîtes dont l'appât est rendu inaccessible aux enfants et aux organismes non-cibles. Par ailleurs, un dispositif de fermeture doit être prévu pour empêcher son ouverture par les enfants

ELIMINATION

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Ne pas rejeter le produit dans l'environnement ou les canalisations. Déposer les postes d'appâtage usagés en déchetterie ou tout autre centre de collecte approprié. L'emballage ayant été en contact avec le produit ne doit pas être réutilisé ni recyclé

Nous ne saurions être responsables pour toutes applications du produit autres que celles exprimées dans cette notice.

FT1020004155444-1121 SOURICIDE ALPHACHLORALOSE

Vous souhaitez une démonstration :
contactez votre commercial ou
appelez-nous au 02.32.96.93.93

Nos fiches de données de sécurité sont
disponibles 24h/24 sur Internet à
l'adresse : www.quickfds.com

www.purodor-marosam.com